

Loi Energie -Climat Article 29

Rapport Société de gestion 2024

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	2
B. Moyens internes déployés par l'entité	6
C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	7
D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	8
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles.....	10
F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement	11
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans.....	12
H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité.....	13
I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).....	14
Informations Importantes	15

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Présentation de la démarche générale de l'entité

Varenne Capital Partners est une société de gestion de portefeuille indépendante dont l'ambition est de fournir aux investisseurs des performances d'excellence, dans la durée, avec le minimum de prise de risque nécessaire pour les obtenir. Pour ce faire, nous développons et associons plusieurs moteurs de performance : Long Actions, Short Actions, Situations Spéciales et Couvertures Macro. La gestion de Varenne Capital Partners repose sur une activité de recherche entièrement propriétaire fondée sur un processus d'investissement structuré et formalisé.

Ce dispositif unique permet d'ajouter de la valeur tout au long de cinq étapes :

- Réduction et sécurisation de l'univers ;
- Génération d'idées originales ;
- Analyse et appréciation directe des opportunités d'investissement ;
- Construction de portefeuille systématique ;
- Exécution directe sur le marché au moyen de notre table de négociation interne.

Le modèle de construction de portefeuille détermine les expositions optimales et vise l'amélioration constante du profil rendement/risque des portefeuilles.

Varenne Capital applique sa politique Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) à la poche cœur Long Actions, qui constitue un pilier de la stratégie d'investissement de la société. Cette poche comprend des stratégies de Long Actions Fondamental et Long Actions BQL¹. Le Long Actions Fondamental associe un focus sur des entreprises de haute qualité avec des avantages concurrentiels durables et de fortes dynamiques de création de valeur. Les investissements font l'objet d'une due diligence approfondie de type private equity, incluant des réunions avec la direction et des interactions avec des experts, garantissant que les titres sont acquis à des prix significativement inférieurs aux estimations de valeur intrinsèque. Les positions détenues dans cette stratégie sont des investissements de long terme et de haute conviction, pouvant être conservés en portefeuille pendant de nombreuses années, en fonction des dynamiques de création de valeur de l'entreprise et de l'appréciation du cours de l'action. Le Long Actions BQL cible des entreprises rentables avec des taux de croissance robustes ou une accélération de la croissance, en exploitant des données fondamentales et comportementales propriétaires pour identifier les meilleures opportunités. Cette poche représente plus de 50 % des actifs des fonds gérés.

L'intégration des critères ESG dans notre stratégie d'investissement repose sur trois piliers complémentaires :

- Exclusion

Varenne Capital exclut de son univers d'investissement les sociétés ayant des activités dans des domaines tels que les armes controversées et nucléaires, la pornographie, le tabac, ou les sociétés dont il est avéré qu'elles ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies tels

¹ BQL : approche propriétaire combinant l'analyse fondamentale et comportementale

que couverts et évalués par nos fournisseurs. Les critères d'exclusion sont revus chaque année, en ce qui concerne les secteurs considérés et les limites d'exclusion en pourcentage du chiffre d'affaires.

Secteur	% du Chiffre d'affaires
Armes controversées	Tout lien
Nucléaire (armes)	7.5%
Charbon	25%
Pornographie	2%
Tabac	15%
Sables bitumineux	10%

Via sa poche Long Actions, Varenne Capital n'investit plus dans les entreprises dont les activités liées au charbon représentent plus de 25 % de leur chiffre d'affaires, et vise désormais un désinvestissement total du charbon d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.

- Notation ESG

Varenne Capital a développé une méthodologie propriétaire de notation ESG. La Société de Gestion a déterminé une liste de critères qui combinent des indicateurs de risques ESG et de durabilité qui sont considérés comme importants pour les entreprises et les secteurs dans lesquels les fonds pourraient investir.

La société de gestion considère que l'importance des risques et des opportunités varie selon le secteur ou l'industrie, ce qui a une incidence sur les définitions internes utilisées pour attribuer des notes ESG internes sur une échelle de 1 à 5. Les notes ESG globales sont la moyenne pondérée des notes E, S et G pour les titres, en utilisant des pondérations qui varient selon le secteur/industrie.

La méthodologie de notation combine une analyse quantitative et qualitative dans plus de 40 indicateurs distincts. Ce module d'analyse ESG dédié fait partie intégrante du processus d'analyse de pré-investissement. Pour une entreprise donnée, si le score ESG global est inférieur à 3 (où 1 = pire et 5 = meilleur), l'entreprise n'est pas éligible à l'investissement, quelle que soit sa performance dans les autres modules d'analyse propriétaires.

Vous trouverez ci-dessous les principaux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance que l'équipe d'investissement considère comme importants pour ses scores ESG internes.

Facteurs E	Facteurs S	Facteurs G
- Émissions de carbone - Possibilités de gestion de l'énergie et de l'eau - Gestion des déchets et des matières	- Santé et sécurité des employés - Engagement des employés, diversité et inclusion - Droits de l'homme et	- Gouvernance d'entreprise - Ethique des affaires - Transparence fiscale - Risque réglementaire

dangereuses - Impact sur la biodiversité.	relations communautaires	
---	-----------------------------	--

Outre les paramètres de durabilité, des facteurs liés à la transparence et à la disponibilité des informations et à l'existence de processus, de contrôles et de procédures internes solides sont également intégrés au système de notation.

Le score ESG est examiné, avec les autres fondamentaux de l'entreprise, lors de la réunion du Comité d'investissement au cours de laquelle une action est jugée éligible à l'inclusion dans notre portefeuille. Varenne Capital estime que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont des éléments de risque de durabilité qui, s'ils ne sont pas gérés correctement par les entreprises, peuvent altérer leur dynamique de création de valeur dans le temps et sont importants pour leur qualité financière.

Les scores internes ESG de chaque société du portefeuille et la méthodologie de notation sont revus au moins une fois par an.

- **Vote et engagement**

En tant qu'investisseur de long terme, Varenne Capital considère qu'au-delà de l'intégration de critères exigeants dans la sélection des investissements, il est essentiel d'être un investisseur actif pour le compte des fonds qu'elle gère et de participer à la prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance au travers d'une politique de vote adaptée. Varenne Capital Partners utilise les services d'ISS ProxyExchange (ISS) pour exercer ses votes. Les votes suivent des recommandations qui intègrent les meilleures pratiques de gouvernance, d'actions à mener et de process sur les sujets liés aux piliers Environnement et Social. Les votes suivent également les principes visant à promouvoir la responsabilité, la transparence, l'honnêteté et l'intégrité au sein des entreprises.

En raison de son engagement en faveur de la transparence, Varenne Capital Partners publie chaque année sur son site internet un rapport sur l'exercice des droits de vote. Pour plus de précisions, la politique de vote de la société est disponible sur le site internet.

En tant que société de gestion indépendante, Varenne Capital Partners est libre de tout conflit d'intérêts qui pourrait découler de l'offre d'autres services financiers aux entreprises sur lesquelles elle vote.

Dans le cadre de son travail d'analyse, l'échange avec les équipes dirigeantes des entreprises retenues est nécessaire avant tout investissement au sein de la poche Long Actions Fondamental. En effet, Varenne Capital exclut par construction de devenir actionnaire minoritaire d'une entreprise ne respectant des critères élémentaires de transparence et de disponibilité pour échanger avec ses investisseurs. Cette étape cruciale se place en fin du processus d'analyse afin d'instaurer un dialogue à haute valeur ajoutée, qui permette notamment d'évaluer la qualité de l'équipe dirigeante, d'apprécier de la solidité de la stratégie mise en œuvre et des moyens dont elle dispose pour la déployer avec succès. Tout au long de la vie de l'investissement, le dialogue doit être fluide et régulier. Une dégradation de la qualité des interactions pourrait conduire à un désinvestissement complet. Par ailleurs, suite au processus interne de notation ESG, Varenne Capital identifiera les entreprises du quintile inférieur de la stratégie et engagera ces dernières afin d'améliorer leur transparence sur les sujets liés à l'ESG et/ou leurs pratiques ESG.

En outre, Varenne Capital Partners participe aux actions d'engagement collectif (« *pooled engagement* ») menées par ISS afin de s'inscrire dans une démarche plus globale et plus large que les entreprises présentes dans les portefeuilles des fonds gérés. Ainsi, les analystes d'ISS, sur la base des recherches effectuées, identifient des manquements graves, systématiques ou systémiques, présumés ou avérés, du respect des normes et directives internationales sur la

conduite responsable de certains émetteurs du secteur privé. Chaque année, ISS engage une centaine de ces émetteurs au nom de l'ensemble des signataires de l'engagement collectif afin de dialoguer dans une démarche constructive avec les entreprises sur les problèmes identifiés dans leurs politiques et leurs pratiques. Les entreprises sélectionnées par ISS chaque année ne sont pas nécessairement présentes au moment de l'engagement dans les portefeuilles des fonds gérés mais font partie de l'univers d'investissement.

Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux sociaux, et de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Varenne Capital Partners met à disposition sur son site internet (www.varennecapital.com) les différentes politiques en relation avec l'ESG : politique d'investissement responsable et d'engagement, politique de vote. Celles-ci sont revues à minima annuellement. Un rapport synthétique sur les actions menées sur l'exercice en termes de vote et d'engagement est mis à jour chaque année.

La société de gestion met également à disposition sur son site internet les informations pré contractuelles et rapports périodiques pour chaque fonds Article 8 du règlement Disclosure. Le rapport périodique est mis à jour annuellement.

Les éléments liés à l'article 29 de la Loi Energie et Climat sont également mis à disposition sur le site internet de la société.

Adhésion de l'entité à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG



Varenne Capital est signataire des PRI, la principale initiative mondiale sur l'investissement responsable, soutenue par les Nations Unies depuis mars 2020.

La société de gestion fait partie de la session plénière de l'AFG axée sur l'investissement responsable, dans l'objectif de favoriser l'évolution de ce type d'investissement dans l'industrie de la gestion d'actifs en France. Les thèmes discutés comprennent la réglementation de l'investissement responsable, les standards ESG, la diffusion de meilleures pratiques, les codes de gouvernance, ainsi que la collaboration pour répondre aux consultations des régulateurs français et européens.

Depuis juillet 2024, Varenne Capital est également signataire et participe aux campagnes d'engagement collectif avec CDP (ex Carbon Disclosure Project).



B. Moyens internes déployés par l'entité

Varenne Capital considère que l'ESG est un sujet transversal. Par conséquent, plusieurs équipes jouent un rôle dans l'intégration des critères ESG dans la stratégie d'investissement et notamment :

- Analystes et gérants : L'équipe participe à l'établissement et la mise en œuvre des critères ESG au sein la politique d'investissement. Elle est également en première ligne pour l'évaluation des sociétés selon la méthodologie propriétaire ESG.
- Développement commercial : L'équipe s'engage auprès des clients et des distributeurs sur les questions d'investissement responsable, en leur permettant d'appréhender au mieux la politique ESG de la société.
- Conformité et Risques : L'équipe analyse les réglementations applicables et s'assure que la société en respecte les dispositions. L'équipe met également en œuvre des contrôles pour s'assurer de la bonne application des politiques ISR de la société.

Le tableau ci-dessous détaille l'intervention des équipes sur les sujets liés à l'ESG et l'investissement responsable sur l'année 2024 :

Equipe	ETP	% ETP	Stratégie ESG	ESG Scoring	Vote & Engagement	Données ESG	Reporting	Réglementation ESG	ESG monitoring Rules
Gestion	4	10%	x	x	x	x	x	x	
Risques	2	5%					x		x
Conformité	1	5%			x	x	x	x	x
Relations Investisseurs	3	5%	x				x		
IT	5	5%				x			

Ressources financières dédiés au déploiement

Au-delà de l'intégration de l'ESG dans plusieurs équipes, Varenne Capital a recours à plusieurs prestataires externes notamment des fournisseurs de données pour pouvoir mettre en œuvre sa politique ESG, de vote et d'engagement mais également des consultations avec des experts spécifiques. Au titre de 2024, le montant de ces prestataires s'élève à :

Thème	Montant en KEUR
Fournisseurs de données externes (Données ESG, proxy voting,...)	140
Consulting/legal ESG	10
Total	150

Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

La démarche d'investissement responsable de Varenne Capital est un engagement à long terme dont l'exigence n'a cessé de croître depuis sa mise en place en 2019. Elle est appelée à continuer

d'évoluer dans les années à venir. La formalisation s'est faite en plusieurs étapes et a gagné en maturité au fil des années.

Au cours de l'année 2024, la société a notamment :

- Revu et modifié sa politique d'exclusion pour ajouter des exclusions sur certains hydrocarbures non conventionnels et fixé un objectif de sortie du charbon.
- Réalisé une revue détaillée de sa politique de vote afin de s'assurer que la politique était en ligne avec les choix de la société et avons procédé à des changements.
- Engagé directement plusieurs sociétés sur des questions ESG spécifiques suite à l'analyse ESG selon la méthodologie propriétaire.
- Réalisé des formations dédiées à destination des gérants et équipes marketing et vente.

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Gouvernance

Varenne Capital Partners a renforcé son engagement envers les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) à travers une gouvernance structurée. La Direction Générale, responsable des orientations stratégiques de la société, s'appuie sur plusieurs comités permanents, dont le Comité des Risques, le Comité Conformité et Contrôle Interne, et le Comité ESG. Le Comité ESG, en particulier, est chargé de superviser l'intégration des critères ESG dans les processus décisionnels et opérationnels de l'entreprise. Ce comité veille à ce que les pratiques ESG soient alignées avec les objectifs stratégiques de l'entreprise et respecte les réglementations en vigueur.

Politique de rémunération

Conformément à l'article 5 du règlement SFDR, notre politique de rémunération intègre les risques en matière de durabilité. Cette politique assure que les incitations financières des employés et des dirigeants sont alignées avec les objectifs ESG de l'entreprise.

Intégration des critères ESG dans le règlement interne de la société

Varenne Capital poursuit ses efforts pour intégrer les questions ESG dans ses procédures internes. Des formations régulières sur les enjeux ESG sont organisées pour les employés.

Loi Rixain

En ligne avec la loi Rixain, l'ambition de Varenne Capital est de renforcer l'équilibre paritaire parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement et pour cela la société :

- Participe à des initiatives afin d'encourager les femmes à rejoindre le secteur de la finance :
 - o Notamment lors d'actions au sein des écoles et la proposition de stage ou d'alternance par exemple.
 - o Par l'amélioration de la visibilité des femmes dans les équipes de Gestion ou des autres équipes, que ce soit par le biais de prises de parole publiques, la participation à des forums et événements professionnels, ou l'interaction directe avec les clients.

- Sensibilise les partenaires qui interviennent dans le recrutement,
- S'efforce de soutenir et d'accompagner le développement professionnel des femmes déjà employées au sein de l'entreprise.

La société n'a néanmoins pas fixé d'objectif chiffré car nous estimons que pour chaque poste à pourvoir, c'est le recrutement du profil le mieux adapté qui doit primer.

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

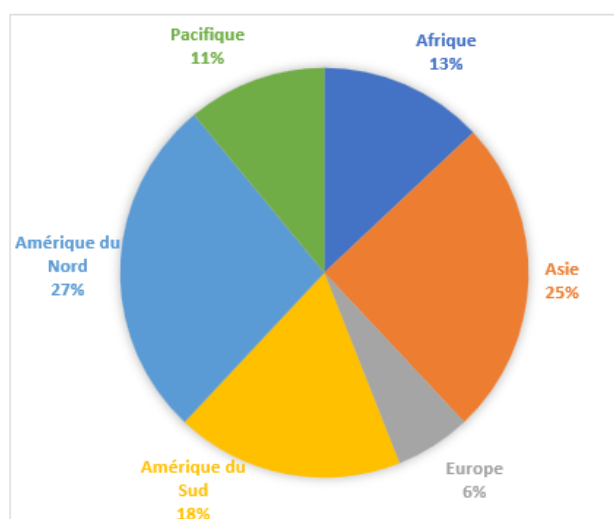
Dans le cadre de son travail d'analyse, l'échange avec les équipes dirigeantes des entreprises retenues est nécessaire avant tout investissement au sein de la poche *Long Actions Fondamental*. En effet, Varenne Capital exclut par construction de devenir actionnaire minoritaire d'une entreprise ne respectant des critères élémentaires de transparence et de disponibilité pour échanger avec ses investisseurs. Cette étape cruciale se place en fin du processus d'analyse afin d'instaurer un dialogue à haute valeur ajoutée, qui permette notamment d'évaluer la qualité de l'équipe dirigeante, d'apprécier de la solidité de la stratégie mise en œuvre et des moyens dont elle dispose pour la déployer avec succès. Tout au long de la vie de l'investissement, le dialogue doit être fluide et régulier. Une dégradation de la qualité des interactions pourrait conduire à un désinvestissement complet.

Par ailleurs, suite au processus interne de notation ESG, Varenne Capital identifiera les entreprises du quintile inférieur de la stratégie et engagera ces dernières afin d'améliorer leur transparence sur les sujets liés à l'ESG et/ou leurs pratiques ESG.

En outre, Varenne Capital Partners a choisi de participer aux actions d'engagement collectif (« *pooled engagement* ») menées par ISS afin de s'inscrire dans une démarche plus globale et plus large que les entreprises présentes dans les portefeuilles des fonds gérés. Ainsi, les analystes d'ISS, sur la base des recherches effectuées, identifient des manquements graves, systématiques ou systémiques, présumés ou avérés, du respect des normes et directives internationales sur la conduite responsable de certains émetteurs du secteur privé. Chaque année, ISS engage une centaine de ces émetteurs au nom de l'ensemble des signataires de l'engagement collectif afin de dialoguer dans une démarche constructive avec les entreprises sur les problèmes identifiés dans leurs politiques et leurs pratiques. Les entreprises sélectionnées par ISS chaque année ne sont pas nécessairement présente au moment de l'engagement dans les portefeuilles des fonds gérés mais font partie de l'univers d'investissement.

Synthèse des actions d'engagement sur 2024

Catégorie	Engagements	Engagements Terminés
Engagement Varenne Capital		
Environnement	5	5
Engagement collectif		
Corruption	4	2
Environnement	44	36
Droits de l'homme	67	55
Droits du travail	42	25
Total	162	123



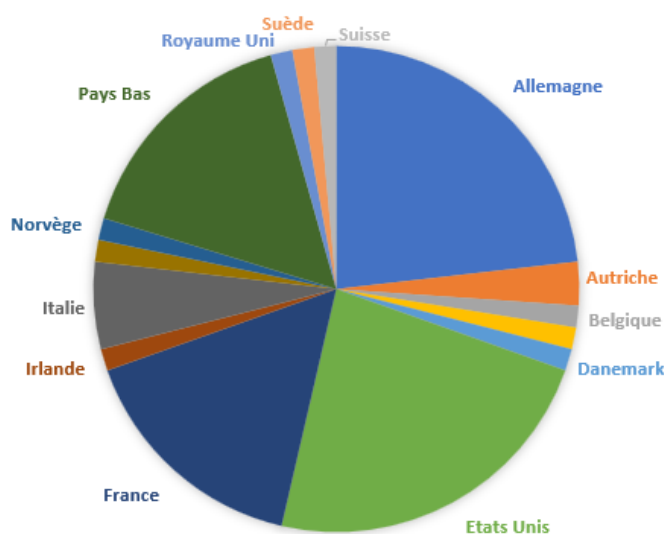
Les données sont relatives à la période 01/01/2024-31/12/2024. Plus d'informations sont disponibles dans le rapport sur l'exercice des droits de vote et engagement actionnarial 2024 disponible sur www.varennecapital.com.

Politique de vote

En tant qu'investisseur de long terme, Varenne Capital considère qu'au-delà de l'intégration de critères exigeants dans la sélection des investissements il est essentiel d'être un investisseur actif pour le compte des fonds qu'elle gère et de participer à la prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance au travers d'une politique de vote adaptée. Varenne Capital Partners utilise les services de International Shareholder Services Inc. (ISS) pour exercer ses votes. Les votes suivent des recommandations qui intègrent les meilleures pratiques de gouvernance, ainsi que des actions et des processus à mettre en œuvre concernant les piliers Environnement et Social. Les votes suivent également les principes visant à promouvoir la responsabilité, la transparence, l'honnêteté et l'intégrité au sein des entreprises.

Synthèse des votes sur 2024

Catégorie	Global		Europe		Amérique	
Nombre d'AG votables	72		55		17	
Nombre d'AG votées	69	96%	52	95%	17	100%
Nombre d'AG avec au moins 1 vote contre, une abstention	38	53%	27	49%	11	65%



Les données sont relatives à la période 01/01/2024 – 31/12/2024

Plus d'informations sont disponibles dans le rapport sur l'exercice des droits de vote et engagement actionnarial 2024 disponible sur

www.varennecapital.com.

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Compte tenu de l'absence de données d'alignement sur la taxonomie déclarées directement par les entreprises dans lesquelles Varenne Capital investit, la société n'a pas été en mesure jusqu'à présent d'évaluer avec certitude si ces entreprises ont ou non des activités économiques durables sur le plan environnemental selon la taxonomie de l'Union Européenne (UE).

La mise en place de la taxonomie européenne s'avère complexe, en grande partie parce que les entreprises ne fourniront des informations harmonisées et auditées qu'à compter de l'exercice 2024, tandis que la législation a été mise en œuvre dès janvier 2022 pour les acteurs financiers. Ce décalage contraint donc les investisseurs à appréhender le "profil taxonomique" de leurs investissements en se basant sur un ensemble de données incomplet, avec des données qui peuvent être estimées par des fournisseurs ou des analystes spécialisés lorsqu'elles ne sont pas fournies par les entreprises. Cette situation pourrait entraîner une dépendance à court terme envers des fournisseurs externes, car beaucoup d'acteurs ne disposent pas des ressources nécessaires en interne, et pourrait également limiter la comparabilité entre investissements.

Sur la base des informations fournies par notre fournisseur de données, la part des encours de Varenne Capital investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles est de 2.77% à fin décembre 2024.

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

La prise en compte du changement climatique est intégrée à toutes les étapes de notre approche ESG, de la définition de l'univers d'investissement et de la sélection des titres à la construction du portefeuille :

- Au travers de la politique d'exclusion : En 2022, Varenne Capital a adopté une politique charbon visant à réduire progressivement l'exposition au charbon dans ses portefeuilles. La politique est appliquée à tous les fonds gérés. La politique générale et les seuils correspondants sont réexaminés chaque année. Courant 2023, il a été décidé de renforcer cette politique en diminuant le seuil à partir duquel une entreprise est exclue (30% du chiffre d'affaires auparavant et 25% dorénavant). Courant 2024, la société a également renforcé sa politique en visant désormais un désinvestissement total du charbon d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.
- Une analyse ESG intégrant les risques et opportunités liés au changement climatique : Chaque entreprise considérée pour un investissement dans la stratégie Long Actions est analysée sur la base de critères ESG selon la méthodologie propriétaire de notation. Le changement climatique fait partie des critères analysés systématiquement.
- Une action au travers du vote et de l'engagement :
 - o En tant qu'investisseurs responsables, nous pouvons exprimer notre opinion sur des sujets environnementaux ou sociaux. En exerçant nos droits de vote sur ces sujets, nous pensons pouvoir encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales et sociales.
 - o L'établissement d'un dialogue constructif sur les questions ESG avec les entreprises dont nous sommes actionnaires fait partie intégrante de notre responsabilité d'investisseur. Chaque année, nous engageons les entreprises du quintile inférieur de la stratégie Long Actions à suite de la notation interne ESG.

Objectifs proposés

Nous chercherons à nous engager sur une feuille de route détaillant une approche progressive de la réduction des émissions sur le long terme, avec des objectifs d'émissions fixés conformément aux objectifs de l'Union européenne pour 2030, puis tous les cinq ans avec une ambition d'atteindre un objectif de zéro émission nette en 2040.

En 2024, nous avons :

- Poursuivi la réduction de l'exposition au charbon dans les portefeuilles grâce à une politique d'exclusion renforcée, avec pour objectif de l'améliorer chaque année.
- Procédé à une analyse de la qualité des données disponibles et des méthodologies afin de déterminer

Sur les encours de Varenne Capital investis à fin décembre 2024, la hausse de température projetée est de 2.54°C. Cet indicateur indique si l'augmentation implicite de la température de l'entreprise (en 2100 ou plus tard) est estimée à 2 degrés ou moins, si l'ensemble de l'économie

avait le même niveau d'émissions de gaz à effet de serre que l'entreprise analysée. L'augmentation implicite de la température est basée sur les émissions projetées de l'entreprise dans le Scope 1, 2 et 3.

L'intensité Carbone des entreprises dans lesquelles les fonds investissent est de 37.52t/mUSD à fin décembre 2024 avec un taux de couverture des données de 96.5 % des encours sous gestion. Le score « Intensité Carbone » constitue une mesure absolue d'un poids de CO2 (tonnes) par CA (chiffre d'affaires) émis par les entreprises présentes dans le portefeuille.

Du fait de l'absence de consensus sur la manière dont l'empreinte carbone doit être évaluée, la société ne s'est pas fixé d'objectifs globaux de réduction des émissions carbone de ses portefeuilles, mais privilégie le suivi de son évolution, visant ainsi, à entretenir une dynamique vertueuse.

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans

Le risque lié à la biodiversité a été intégré à compter d'octobre 2022 au process de notation propriétaire ESG des émetteurs. L'évaluation porte notamment sur les politiques d'approvisionnement durable de matières premières, la gestion des risques de pollution, la préservation des ressources hydriques, la gestion responsable des déchets ou la conservation des zones naturelles protégées.

L'analyse régulière des controverses est également une source d'information sur les émetteurs et leur atteinte potentielle à la biodiversité (ie controverses liées à la pollution de zones naturelles, commercialisation de produits toxiques...).

Conformément aux termes de la Convention de 1992 sur la diversité biologique, ces éléments seront désormais suivis et intégrés à notre méthodologie d'analyse et à notre politique d'engagement actionnarial. On considère les risques émanant des impacts causés par la stratégie d'investissement et les principaux risques émanant des dépendances à la biodiversité des actifs et activités dans lesquels les fonds ont investi.

Objectif en matière de biodiversité

Varenne Capital n'est pas en mesure à ce stade de fournir un objectif quantitatif en matière de biodiversité compte tenu notamment de la disponibilité des données et de la qualité des données disponibles actuellement. La société fera un point chaque année afin d'évaluer si la qualité des données et le taux de couverture est satisfaisant pour permettre de fixer un objectif quantitatif en matière de biodiversité.

Varenne Capital n'est pas en mesure à ce stade de fournir un objectif quantitatif en matière de biodiversité compte tenu notamment du manque de consensus autour de la méthodologie à employer pour analyser la protection ou la destruction de la biodiversité, ainsi que de la disponibilité et de la qualité des données actuelles. La société fera un point chaque année afin d'évaluer si la qualité des données et le taux de couverture sont satisfaisants pour permettre de fixer un objectif quantitatif en matière de biodiversité.

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

Intégration des risques ESG

Varenne Capital considère que les risques ESG sont trop complexes pour pouvoir quantifier précisément les impacts financiers notamment en raison des données disponibles et des méthodologies utilisées pour les récolter.

En ce qui concerne les risques de durabilité, Varenne Capital est convaincu que leur intégration dans ses décisions d'investissement est essentielle dans l'analyse d'un potentiel investissement. En effet, un risque en matière de durabilité s'entend comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement. Ces impacts négatifs potentiels, qu'ils soient financiers, juridiques ou réputationnel, peuvent découler de l'effet (ou de l'effet perçu) d'une entreprise sur l'environnement naturel (air, eau, sol), sur les parties prenantes de l'entreprise (comme les employés, les clients, les communautés locales) ou de ses lacunes en matière de gestion (par exemple, conduite inappropriée, corruption, non-respect des droits des actionnaires ou non-conformité fiscale). Les entreprises dans lesquelles nos portefeuilles investissent peuvent être sujettes à ces risques de durabilité. L'intégration de ces risques et leur pondération dans l'analyse est fonction notamment du secteur d'activité de l'entreprise.

Ainsi les risques en matière de durabilité sont intégrés au processus d'investissement de la stratégie Long Actions lors de l'analyse et la notation ESG selon la méthodologie propriétaire.

La revue des facteurs pris en compte dans la méthodologie de notation propriétaire est annuelle.

La note ESG reflète les risques de développement durable auxquels une entreprise est exposée et la manière dont ils sont gérés. Plus la note ESG est basse, plus le risque est élevé.

Actions visant à réduire l'exposition aux principaux risques ESG

La politique d'exclusion permet de retirer de l'univers d'investissement en amont des investissements des titres qui pourraient présenter un fort impact en matière de durabilité sur les portefeuilles.

La société effectue également un monitoring des controverses des sociétés en portefeuille qui pourraient impacter l'image et la performance des sociétés concernées et par là même avoir un impact négatif sur les fonds.

Le dialogue avec les entreprises représente le principal outil que nous mobilisons pour diminuer l'exposition aux risques ESG. Conformément à notre politique de vote et d'engagement, nos démarches d'engagement se focalisent sur l'exposition importante aux risques de durabilité que nous avons décelés à la suite de notre évaluation ESG interne, et que l'entreprise devrait réduire.

Notre objectif est d'intégrer à notre programme d'engagement pour cibler tous les ans spécifiquement les sociétés les plus exposées aux risques climatiques. Les analystes suivent l'actualité de chaque entreprise afin de rester au courant des alertes et des controverses. Le

suivi des controverses repose principalement sur les outils de nos différents fournisseurs de recherche ESG et les médias généralistes.

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Varenne Capital Partners gère six fonds européens qui tous sont classés Article 8 à fin décembre 2024 soit 96% de l'encours sous gestion (2.6 Milliards d'euros).

A fin décembre 2024, la liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 de SFDR est la suivante :

Produits Financiers	Article SFDR
Varenne UCITS- Varenne Valeur	8
Varenne UCITS- Varenne Global	8
Varenne UCITS- Varenne Conviction	8
Varenne UCITS- Varenne Long Short	8
Varenne Selection	8

Informations Importantes

Varenne Capital Partners est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en qualité de Société de Gestion de Portefeuille sous le numéro GP -06000004. Ce document a été préparé uniquement à titre d'information et n'est pas destiné à être et ne doit pas être considéré comme une offre ou une sollicitation d'une offre ou d'une invitation ou d'une recommandation afin d'acheter ou de vendre des actions d'un Fonds Varenne Capital Partners, ou de tout titre ou instrument financier, ou de participer à toute stratégie d'investissement, directement ou indirectement. Il est destiné à être utilisé uniquement par les destinataires auxquels il est rendu directement disponible par Varenne Capital Partners. Varenne Capital Partners ne considérera pas les bénéficiaires de cette présentation comme client seulement du fait qu'ils aient reçu ce document.

Ce matériel ne peut être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Les engagements de Varenne Capital Partners se font via la plateforme collective ISS ESG Pooled Engagement et les plateformes d'engagement collaboratif. Les votes de Varenne Capital Partners sont effectués via la plateforme de vote ISS ProxyExchange.

VARENNE CAPITAL PARTNERS

Société par Actions Simplifiée - RCS Paris B 445 000 136 - CODE APE
741G 42, avenue Montaigne - 75008 PARIS - Tel: +33 (0)1 70 38 81 22
mail: contact@varennecapital.com / www.varennecapital.fr